L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 DECEMBRE 1885. 59me Année

Dufour, Dennet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 16 DECEMBRE 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
On s'abonne aussi à la semaine, avec les prix courts.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00.
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Alfred Barnes, Constable, au No. 94 Passage de la Bourse:—Un lot de meubles de maison.

La situation au Canada.

Vers la fin du dix-huitième siècle, les Anglais s'emparaient, au nord du Nouveau Monde, d'un pays, français par l'origine, par la langue, par les mœurs, par la religion.

Entre les envahisseurs et les envahis l'antipathie était complète et les froissements continuels. Fait prodigieux, tout peut-être dans toute l'histoire moderne—le peuple canadien, livré à lui-même, privé de tout secours du dehors, a résisté, près d'un siècle et demi, à toutes les tentations de l'intérêt, à toutes les ruses de la politique, à toutes les tentatives de la force, même au travail incessant de la machine administrative, dont les engrenages réussissent infaillibiement à broyer, à désagréger les populations. Rien n'y a fait, rien n'a pu le transformer; Français il était, Français il est resté. Il n'y a peut-être pas au monde un second exemple d'une semblable obstination morale et patriotique.

Les séductions, les intimidations, les dissolvants administratifs ayant manqué leur effet, on essaya l'infusion du sang anglo-saxon dans le pays; peine perdue, Les Canadiens se groupèrent, se serrèrent les uns contre les autres, formant un corps compact qu'il était impossible d'entamer. Le mariage des deux races ne se fit pas. Il y eut un Canada anglo-saxon et un Canada-français, voilà tout. Dans les villes où les nouveaux venus réussirent à s'installer près des anciens, il y eut juxtaposition, jamais mélange. Les Français eurent leur quartier, les Anglais le leur—deux villes différentes dans une seule.

Les deux points de ralliement étaient, dès le début, et restèrent, tout le temps, la langue d'abord, la religion ensuite. Dans ce pays comme en beaucoup d'autres, les Irlandais, malmenés dans leur patrie, immigrèrent en grand nombre. Comme les Français, ils se groupèrent autour de l'Eglise. Il y eut, d'un côté, les catholiques, sympathisant avec les Français; de l'autre, les orangistes ou protestants, sympathisant avec les Anglais.

Dans tous les pays d'immigration, on voit les partisans des différents cultes fraterniser assez facilement; ici, rien de pareil; la division est profonde. Entre les Anglais et les Français, il n'y a jamais eu qu'antipathie; entre les Irlandais orangistes et les Irlandais catholiques, c'est de la haine véritable. On se déteste, on se fait la guerre. Les derniers, fidèles à la tradition de la mère-patrie, tendent la main aux Français; les premiers qui les renient, se font les appuis des Anglais.

A la rigueur, le Canada pourrait se diviser en deux pays; pays catholique et pays protestant; pays français, y compris les Irlandais catholiques; pays anglais, y compris les orangistes. Il y a cette différence entre les deux, que la population est plus nombreuse d'un côté que de l'autre, et qu'en cas de guerre intestine, la partie française viendrait aisément à bout de la partie anglaise.

Comment donc un incendie qu'il serait si facile d'allumer n'a-t-il jamais éclaté? C'est que le descendant de Français est extrêmement paisible et facile à gouverner. Laissez-lui la liberté, qui est la première condition d'existence d'un peuple, sur-cette terre d'indépendance qu'on appelle l'Amérique; ne froissez aucun de ses intérêts moraux et matériels, vous n'aurez rien à craindre de lui.

Le fait est que, depuis de longues années, les seuls troubles qui aient agité cette population, n'ont pas eu d'autre cause que les restrictions apportées au commerce et à la liberté par le gouvernement anglais. Toute la politique de la Grande Bretagne ne visant qu'à l'extension de son trafic, c'est toujours par des empiètements commerciaux qu'elle s'aliène ses colonies; et, chose curieuse, à un moment donné, on a failli assister en ce pays, et pour les mêmes raisons, au renouvellement de l'affranchissement des colonies américaines sous la direction de Washington et des autres fondateurs des Etats-Unis.

Ce qui vient encore doubler la force du Canada français, c'est la nombreuse population d'Indiens qui est répandue sur les territoires éloignés, dont une grande partie parle la langue française, comme elle professe la religion catholique, et à laquelle se sont alliés beaucoup de Canadiens. C'est de là qu'est sortie la race des métis.

Les troubles qui ont eu lieu, l'an dernier, au Canada, et ont abouti aux exécutions de Riel et des chefs qui ont partagé son sort, sont le résultat d'une affaire d'intérêt soulevée par la population anglaise et par celle des Orangistes, qui, toutes deux, souffrent de leur état de minorité et voudraient arrêter les progrès de la race française et des métis.

On ne connaît pas suffisamment chez nous cette triste histoire de pauvres gens qui ne demandent pas mieux que de se laisser gouverner, mais se cabrent contre l'injustice, se révoltent contre l'oppression.

Les métis du Manitoba étaient, depuis longtemps, établis sur la partie sud de la rivière Saskatchevan. De consentement et par l'autorisation du gouvernement anglais il y possédaient des terres fertiles, qui diffèrent peu du territoire de Montana, dont elles sont voisines. Mais il y avait des richesses à exploiter dans cette région; les traquenards, les spéculateurs s'en sont mêlés; Excepté, comme partout, comme toujours, une influence néfaste sur le gouvernement du Canada, sur celui de la métropole, ils l'ont engagé à refuser aux possesseurs les titres officiels de propriétés qu'ils réclamaient justement. Ces derniers, privés de ces titres, ont été sommés d'abandonner les terres à un prix dérisoire, à peine au quart de leur valeur. De là, une indignation générale que le gouvernement a cherché à calmer, en reconnaissant la justice des réclamations, en promettant d'arranger les difficultés—ce qu'il s'est bien gardé de faire. Eu, fait-il davantage pour expliquer, sinon justifier la levée de boucliers dont Riel vient d'être victime?

Si, dans cette circonstance, l'infortuné avait été un brandon de discorde, passe encore; mais il s'était jeté dans la mêlée plus en modérateur qu'en chef d'insurrection. On en a les preuves incontestables.

Après tout, il n'était pas le premier venu; il avait fait de bonnes études. Peut s'en est fallu que, dans sa jeunesse, il n'entrât dans la sacerdoce, et il s'était conquis l'estime non-seulement des hommes de sa race, mais des blancs, des Canadiens et des membres les plus vénérés du haut clergé.

Avec un peu plus d'indulgence, un peu plus de justice—nous ajouterons avec un peu plus d'adresse—il y a des cas où la clémence et la justice sont la plus grande des habletés—l'Angleterre pouvait facilement sortir de la crise que ses partisans avaient sottement provoquée. Aujourd'hui, la population française se sent froissée au cœur, le catholicisme se voit menacé; les métis sont frémissants; les Indiens commencent à s'agiter. Crowfoot, le chef des Pieds Noirs, est à la veille de provoquer un soulèvement. C'est une révolte générale qui est sur le point d'éclater.

Or l'Angleterre trouvera-t-elle des soutiens? Pense-t-elle écraser une grande levée de boucliers avec les quelques détachements qu'elle a dans le pays, avec ceux qu'il lui est possible d'envoyer de la métropole? Auparavant, elle pouvait compter sur les sympathies des Canadiens français; ils lui tournent le dos maintenant qu'ils sont froissés, humiliés. S'adressera-t-elle aux Irlandais qui la détestent et tendent la main aux Français, aux métis qui adorent le même Dieu qu'eux.

Qu'on ne dise pas que la justice avait prononcé, qu'elle devait avoir son cours. Qu'est-ce que le magistrat chargé de décider de la vie de Riel? un subalterne, un officier de police qui ne voyait qu'un aumoni dans l'homme qu'il avait à juger. Le chef métis n'était plus un accusé, c'était une victime condamnée d'avance à l'échafaud.

Veut-on savoir comment la justice s'administre à ces malheureux? Lisez l'histoire de Jackson, le secrétaire de Riel. Lui aussi avait été fait prisonnier, mais dans des circonstances différentes. N'étant pas de la même race que les métis ayant une origine anglaise, il était devenu l'objet de leurs soupçons; il avait été incarcéré par eux. C'est en prison que le général anglais s'était emparé de lui. Il devait être considéré comme l'un des plus coupables, puisque, en sa qualité de secrétaire, il avait signé tous les ordres du soulèvement. Son défenseur a l'idée d'invoquer la folie pour le sauver; Jackson proteste et prouve qu'il jouit de toute sa raison. Croit-on, que l'avocat de la Couronne s'empresse de combattre cette thèse, presqu'absurde? Il s'en empare au contraire: il faut que Jackson soit déclaré fou. C'est un témoin qu'il enlève ainsi aux autres prisonniers, un moyen de défense dont il les prive. De tels procédés ressemblent-ils à la justice? N'en sont-ils pas plutôt la négation la plus flagrante?

La situation est grave, au Canada,—plus grave qu'on ne le pensait, et le feu de paille dont on parlait, le cœur léger, menace de devenir un terrible incendie. Il faut avoir causé longtemps avec les hommes du pays, pour se faire une idée de l'émotion, de l'excitation qui y règnent dans toutes les classes. C'est le cas d'appliquer au Canada le mot, tant de fois répété depuis quelque temps, de M. de Bismarck, sur la Servie et la Bulgarie: "C'est un baril de poudre jeté dans une charette de paille."

La Fille de Madame Angot.—Ce soir deuxième représentation. Après le grand succès d'hier soir il est certain qu'il y aura foule ce soir à l'Opéra. Beaucoup de places sont déjà retenues et tout annonce une salle comble pour ce soir. Le contrôle est ouvert à l'Etoile Rouge de 9 heures à 5 heures.

On peut retenir des places pour Jendi et Samedi soir.

Le clergé et les élections de France.

La correspondance échangée entre le ministre des cultes et l'évêque de Pamiers est—dit la *Liberté* du 1er décembre—un épisode instructif de la lutte entre l'Eglise et l'Etat. L'ingérence du clergé dans les dernières élections a marqué un retour offensif des deux belligérants. Le clergé a, dit-on, pesé de toutes ses forces sur le suffrage universel; le gouvernement, aujourd'hui, réprime de toute sa rigueur ce qu'il appelle les écarts du clergé. C'est sur ce terrain, précisément, que M. Goblet et l'évêque de Pamiers ont ferraillé la plume à la main.

Le représentant de l'autorité civile, pour justifier les rigoureuses mesures qu'il a édictées contre un certain nombre prêtres du département de l'Ariège, les accuse d'être intervenus abusivement dans les élections par "des manœuvres déloyales, des prédictions, des injures, des calomnies et des menaces." Le représentant de l'autorité ecclésiastique répond qu'en votant suivant leur conscience, en répandant de bons conseils autour d'eux, les prêtres punir n'ont fait, au contraire, que leur devoir envers Dieu, envers leur pays et envers leurs ouailles.

Nous sommes tout de suite en présence d'un doute à dissipor d'une distinction à établir. Le doute naît des affirmations contradictoires du ministre et de l'évêque. Si l'évêque revendique pour les ecclésiastiques le droit d'user des prérogatives électorales qu'ils possèdent au même titre que l'universalité des citoyens, ce droit, le ministre ne le conteste pas en principe. M. Goblet se plaint seulement de ce que les curés et desservants de l'Ariège en aurraient outrepassé les bornes et fait un déplorable usage. Le point à résoudre est donc de savoir si réellement le clergé ariégeois a commis des abus et des excès. Le ministre dit oui, l'évêque dit non. Comment savoir la vérité tant que l'Eglise et l'Etat ne se seront pas mis préalablement d'accord pour tracer une ligne de démarcation bien nette entre l'ingérence permise et l'ingérence illicite.

Voilà pour le doute.

Quant à la distinction à établir, il nous semble qu'une fois faite, bien des mal entendus disparaîtraient entre les deux pouvoirs actuellement aux prises. Il y a dans le prêtre à la fois un citoyen et un fonctionnaire de l'ordre spirituel. En tant que citoyen, le prêtre a le droit de voter comme il lui plaît et pour qui lui plaît. Comme fonctionnaire il est tenu, nous le reconnaissons, à certains devoirs, ceux, par exemple, de ne pas ériger la chaire en tribune, de ne pas exercer de pression sur la conscience de ses ouailles, de ne pas faire de la religion et des ses sacrements des armes d'intimidation et de propagande politiques. Mais ici la loi et le réglement sont impuissants. C'est une affaire de mesure, de tact, de ménagement de la part du gouvernement. Le malheur est que les rapports entre l'Eglise et l'Etat vont s'imprégnant de plus en plus d'un esprit d'ennemonie, d'hostilité et de représailles qui remet à un avenir fort éloigné l'espérance d'un *modus vivendi* basé sur le respect et la sympathie réciproques.

La solution est là, cependant, et l'on s'évertuerait en vain si on la cherchait ailleurs. Si l'Eglise et l'Etat se cantonnent chacun dans ce qu'ils croient être leurs droits, au lieu de faire preuve, l'un vis-à-vis de l'autre, de tolérance et de bonne volonté, l'antagonisme s'accentuera jusqu'à se dénouer par une rupture que l'intérêt commun conseille d'éviter. L'Etat a des armes redoutables à sa disposition, mais l'Eglise en possède qui ne sont pas à dédaigner. On l'a vu aux dernières élections.

A ce propos, il convient d'indiquer un argument sur lequel l'évêque de Pamiers a beaucoup insisté et que M. Goblot, lui, a passé sous silence, parce qu'il lui eût été difficile d'y répondre.

On fait un grief au clergé d'apporter une certaine passion dans les luttes politiques. Soyons justes. Peut-on raisonnablement exiger qu'il se désintéresse des questions électorales, alors que de leur solution dépendent l'avenir du Concordat, la direction morale de l'enseignement public, le sort des séminaires, le recrutement des prêtres? Les élections se font au cri sans cesse renouvelé: "Le cléricalisme, c'est l'ennemi!" et l'on s'étonne que le clergé, menacé, s'émeuve; que convié à la lutte, il y prenne part; qu'attaqué, il se défende. La plate-forme électorale du parti républicain, c'est la dénonciation du Concordat, c'est la suppression du budget des cultes, c'est le retour à l'Etat et aux communes des édifices religieux, c'est l'enseignement livré à l'athéisme, c'est Dieu chassé de l'école et le prêtre chassé de l'Eglise.

Dans ces conditions, on voudrait que le prêtre se croisât les bras? On voudrait qu'il n'usât pas de son influence pour repousser les assauts furieux que ses adversaires dirigent ou méditent contre lui? C'est le supposer plus détaché des choses de ce monde qu'il ne peut l'être et, ajouterons-nous, qu'il n'a le droit de l'être, car l'Eglise a une mission et des devoirs à remplir vis-à-vis de la *société!* Le tort de l'Etat républicain est de vouloir y faire obstacle et, par là, de provoquer des représailles qui ne sont que la conséquence inévitable de ses attaques et de ses persécutions.

Un mot de centenaire:

On parlait, devant M. Chevreul, de la maladie de M. Boulay (71 ans) et des craintes qu'inspirait son état.

—Comment! dit M. Chevreul, Coulay est malade! Oh! ce ne doit pas être inquiétant, il est encore jeune.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 12 décembre:

—Il n'fait excessivement froid, et nous avons eu de fortes gelées blanches ainsi que de la glace, cette semaine.

—A la vente des propriétés de la succession de Mme M. E. Jaufroid, deux actions de la compagnie de téléphone de St. Tammany ont rapporté, chacune, vingt-cinq sous. Chacune d'elles avait coûté dix dollars. Ceci indique "de quel côté le vent souffle", mais n'est pas très flatteur pour la compagnie.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 12 décembre:

Durant la semaine qui vient de s'écouler, le temps a été très froid; mercredi, jeudi et vendredi matin, nous avons eu des gelées blanches, accompagnées de glace. Les cannes qui n'étaient pas en "windrow" ont beaucoup souffert.

—M. Ira Smith, l'habile sucrier, nous envoie un superbe échantillon d'un sucre de première qualité fait par lui, sur l'habitation Upper Elmer. L'art de faire bouillir le sucre est héréditaire dans cette famille. Le père, Wm. A. Smith, était considéré comme un des plus expérimentés du pays, en cette matière; il n'avait son supérieur nulle part.

—M. Simon Lelliane a roulé 20 acres de cannes, sur l'habitation Monticello, et il en a tiré 59 boucauts de sucre. La récolte de M. Lelliane, sur cette propriété, a été de 2850 sacs de riz, de 160 boucauts de sucre. C'est un résultat on ne peut plus satisfaisant.

—Sur Reliance, propriété de M. Thos. Gourrier, 6 acres 3|4 de cannes ont rendu 20 boucauts et demi de sucre. M. John Schaler est l'habile directeur de travaux de cette habitation. La récolte s'est élevée à 170 boucauts.

—M. E. M. Lefebvre, un des plus heureux planteurs de la Louisiane, était, au commencement de la semaine, dans notre localité, où l'avaient attiré ses affaires. Nous avons pris la liberté de l'interroger sur l'énorme récolte qu'on lui attribue. Il était en buggy, quand nous l'avons arrêté.

—Est-il vrai, lui avons-nous demandé, que vous ayez fait quatre boucauts de sucre par acre?

Il se jeta avec vivacité à bas de son siège:

—Je n'ai pas encore roulé un seul acre de cannes sur l'habitation Eliza ni sur New Hope, qui ne m'ait donné au moins quatre boucauts, fit-il."

24 acres et une fraction lui ont fourni plus de 100 boucauts. 100 acres ont rendu plus de 400 boucauts de sucre. Les cannes qu'il roulait, provenaient indistinctement des deux habitations qui, comme on le voit, sont d'une admirable fertilité.

Outre ces deux propriétés, M. Lefebvre possède celle de May Flower, dans notre paroisse, et elle est aussi productive que les deux autres, à tous les points de vue.

M. Lefebvre est un planteur industrieux et, surtout, pratique; il est aidé par M. Victor Leblanc, son fils, qui a puissamment contribué à obtenir ces magnifiques résultats, sur les deux habitations situées dans la paroisse West Baton Rouge.

—M. Wilson Brown nous a fait présent d'un très bel échantillon de sucre, provenant de l'habitation Golden Gate.

—Nos remerciements à M. Wm A. Smith de la délicieuse *cuite* qu'il a bien voulu nous envoyer.

—Chaque steamer de la ligne Anchor qui s'arrête ici, en montant le fleuve, prend en passant de 100,000 à 200,000 bardeaux qu'il emporte dans l'Ouest, où ils sont extrêmement recherchés.

Le Lumber and Shingle Company, de Plaquemine, est en train de se construire un bureau élégant, vaste, confortable, près de son magasin de la rue Maine. Ce sera l'un des principaux ornements de notre localité.

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 12 décembre:

La rivière Vermilion a beaucoup baissé.

—Le Dr Menton, de Rayne, nous a rendu visite, lundi dernier; il nous a annoncé que les affaires vont fort bien dans sa localité.

—M. Otto, un de nos bouchers, a tué, samedi dernier, une vache qui pesait 602 livres net. Elle était de race ordinaire et avait été élevée dans nos prairies.

—Notre population s'est émue en apprenant que les travaux du Louisiana Central Railroad ont été suspendus. C'est, paraît-il, M. Hutchinson, directeur général du chemin de fer Morgan, qui les a fait arrêter. On se perd en conjectures à cet égard, ou plutôt, on n'a que trop raison de croire qu'il ne s'agit que de ne pas créer à la ligne Morgan une concurrence, et cela, sans aucun souci des véritables intérêts des populations du sud-ouest de l'Etat. L'Ouest de la Louisiane a besoin de voies faciles et rapides qui la relient à la Nouvelle-Orléans et à d'autres marchés; elle proteste contre cette décision malencontreuse et injuste.

La *Revier*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 12 décembre:

Décédée, à la résidence de son père, à Mansura, Cécile Ernestine Gremillion, fille de Joseph Gremillion et de Célestine Chatelain, à l'âge de 16 ans.

—M. Théophile Gauthier et Mme Gauthier, née Agnès Gaspard, ont perdu leur fils, Eustis Gauthier.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 12 décembre:

Lundi et mardi, nous avons eu un temps chaud, un vent très vif et des nuages qui sont restés longtemps menaçants, et enfin un peu de pluie. Mercredi matin, le vent a passé au Nord-ouest. La température s'est considérablement refroidie, mais le temps s'est remis tout à fait au beau. Le coton, la graine de coton, le riz affluent, tous les jours, sur notre marché; et cependant, il se fait extrêmement peu d'affaires pour la saison. On peut en conclure qu'après avoir payé ce que nous devons et mis tout en ordre chez nous, il nous restera bien peu d'argent, si, toutefois, il nous en reste. En fait, avec une récolte de coton un peu faible, avec un produit qui rapporte peu, il n'est guère possible que le planteur se relève.

Le *Democratic Review*, Natchitoches, paroisse Natchitoches, du 12 décembre:

Un planteur de la Rapide Winn, M. W. A. Strong, de St-Maurice, nous a envoyé un navet monstrueux. Il avait, nous a-t-il dit, trois têtes de choux de même dimension. Nous avons déjà lu qu'à St-Maurice, on avait récolté des citrouilles pesant 150 livres, des betteraves énormes, du maïs d'une vingtaine de pieds de haut; nous en doutions; nous voyons bien maintenant qu'il n'y avait là rien d'exagéré. Ce que l'on nous a montré est aussi extraordinaire que ce dont nous venons de parler, d'après certains journaux.

Le *Weekly Observer*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 12 décembre:

On nous écrit, de Grande Prairie:

"Dimanche matin, nous avons eu un temps superbe. La glace couvrait la terre et les toits des maisons, mais la gelée est arrivée trop tard pour nous alarmer.

"Les orangers offrent le plus charmant spectacle; les arbres sont couverts de fruits dorés, et la récolte sera abondante. Nos chemins sont bons; nous n'avons à nous plaindre que de quelques ponts en mauvais état. Quant aux fermiers, ils ne sont pas satisfaits de la situation. Rien ne se vend un prix convénable. Le riz est d'un bon marché alarmant; aussi l'argent est-il très-rare.

"Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'avec un sol et un climat si favorables à la culture de l'orange, on n'en trouve point partout de vastes plantations."

—Marié, à Buras, par le Rév. Père Bedel, M. Paul Vidnacovich à Mlle Joséphine Buras, de Point Pleasant.

—Le bruit des battouses se fait toujours entendre. Tout nous donne à espérer que le prix du riz va bientôt hausser.

Le Méridional, Abbeville, paroisse Vermillion, du 12 décembre:

Lundi, nous avons eu une brise très-vive qui nous arrivait du Sud. Vers 10 heures, le vent soufflait presque comme dans une tempête. Depuis, le temps s'est adouci.

—Nos terres, qui se vendaient un dollar l'acre, il y a dix ans, valent maintenant $100. Jamais hausse pareille ne s'est produite en aucun pays, surtout dans les campagnes.

—M. H. D. Laborde nous a montré, cette semaine, deux magnifiques navets pesant, chacun, cinq livres. Ils provenaient de la ferme de M. Ambroise Lacour.

—M. Richard Lelliane a été très malheureux, cette année, dans sa récolte. Quatre de ses appareils se sont brisés, pendant la roulaison—ce qui l'a forcé à laisser six acres de cannes dans le champ.

—Marié par le Rév. Père Mélinult, M. O. O'Bryan à Mlle Ruth A. Nourse, tous les deux de la paroisse.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 12 décembre:

Jeudi dernier, pendant que la locomotive remisait les wagons sous le hangar, M. Franklin Bergeron, serrefrein, est tombé en bas d'un "car". Deux roues lui ont passé sur les jambes et les ont toutes deux brisées. On est accouru son secours, et après avoir reçu un premier pansement chez le Dr Fleetwood, il a été transporté à la Nouvelle-Orléans puis à l'Hôpital de Charité. Peu de temps après il expirait. Ses restes ont été renvoyés à St-Martinville, où ils ont été inhumés.

On n'a, dans cette circonstance, qu'à se louer de la conduite de la direction du chemin de fer.

Nous lisons, dans le *Morgan City Free Press*:

Les cannes ont été gelées du haut en bas, mais les planteurs en avaient mis une grande quantité en "windrow", de sorte que les pertes seront légères.

La roulaison est terminée sur la plupart de nos habitations. La récolte est meilleure qu'on ne le croyait.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier marchand-tailleur, rue Carondelet, No. 44, entre Gravier et Union.

Nous lisons, dans le *Temps* du 1er décembre:

La déposition du général Brière de l'Isle devant la commission du Tonkin a produit hier une grande émotion. Reçue avec sang-froid, elle laisse des impressions très mêlées. On se surprend à s'en féliciter et à la regretter tout ensemble. Elle donne sur l'avenir du Tonkin des assurances si nettes, qu'elle aura certainement sur le vote final de la Chambre une action décisive.

Sur la possibilité de garder le Tonkin, de l'organiser économiquement et d'y trouver les ressources financières nécessaires à l'occupation, les déclarations du général Brière de l'Isle ont été les plus explicites, les plus fortes et les plus concluantes du monde. On s'est plu à grossir démesurément les forces de la piraterie dans le Delta. Avec une autre répartition de nos forces et plus de suite dans la direction des opérations militaires, en évitant surtout la faute d'aller faire une révolution nouvelle à Hué, la répression des pirates aurait été facile et serait aujourd'hui complète. Le général a ajouté qu'il n'y avait plus de Pavillons noirs; que les routes de Lao-Kai et de Lang-Son étaient libres et qu'une fois les postes des frontières occupés il suffirait d'un corps de quinze mille Tonkinois et de cinq mille Européens pour garder le pays et y faire régner l'ordre et la paix. Le témoignage qu'il a rendu à la valeur des milices tonkinoises est surtout à relever. Il ne paraît pas douter qu'encadrées d'éléments français elles ne puissent suffire non seulement à la besogne intérieure, mais résister même assez longtemps à une agression chinoise pour donner aux renforts européens le temps d'arriver.

De même il semble avoir fait une distinction très juste entre le Tonkin et l'Annam et démontré qu'autant il était facile aujourd'hui de nous établir dans la première de ces provinces, autant c'était une chose ingrate de vouloir conquérir ou gouverner la seconde. Les Tonkinois payent à la cour de Hué une somme annuelle de trente millions d'impôts. En moralisant la perception de ces impôts, il paraît certain que sans les aggraver en aucune façon on triplera aisément cette somme. En outre, la ferme de l'opium donnera encore vingt millions. N'y a-t-il pas dans ces chiffres, que le général administrateur du pays durant deux ans n'a pu donner qu'avec une certitude absolue, de quoi rassurer la chambre au point de vue des conséquences pour le budget national que pourrait avoir l'occupation du Tonkin?

Depuis que la mort inopinée du fils de Napoléon III a détruit l'unité du parti impérialiste, les dissensions intestines entre bonapartistes n'ont fait que se multiplier et s'envenimer. Outre la grande division du parti en jérômistes et en victorions, division qui a pris des proportions telles qu'aucun rapprochement n'est désormais possible entre ces frères ennemis, la fraction des victorions s'est elle-même subdivisée en plusieurs sectes, et les fidèles du prince Victor sont très loin de vivre entre eux dans une parfaite harmonie, ainsi qu'on en peut juger par la sortie du *Pays* de M. Paul de Cassagnac et de ses principaux collaborateurs.

Ce petit événement, abstraction faite des questions de personnes, présente un certain intérêt au point de vue des affaires de l'union conservatrice. La retraite obligée de M. Paul de Cassagnac d'un journal qu'il a dirigé pendant plus de quinze ans indique qu'une notable fraction du parti impérialiste refuse de suivre le député du Gers dans la voie assez équivoque où il s'est engagé dans ces derniers temps. Depuis un an ou deux, pour ne pas remonter plus haut, M. de Cassagnac avait subordonné la cause impérialiste à la cause conservatrice. En maintes reprises il n'avait pas hésité à déclarer qu'il était prêt à faussr compagnie aux Napoléons en général et au prince Victor en particulier pour se rallier aux royalistes si ceux-ci prenaient l'initiative du renversement de la République. Cette attitude de l'inventeur du victoriaisme avait profondément choqué les impérialistes sincères qui, conséquents d'ailleurs avec leurs principes et leurs traditions, ne veulent, à aucun prix, d'une restauration monarchique. Ce mécontentement s'est vivement manifesté, il y a quelques mois, dans une réunion des comités bonapartistes de la Seine, où M. de Cassagnac a été vivement pris à partie, à propos de ces tendances orléanistes, par plusieurs des membres les plus marquants des comités. Il était facile, dès lors, de prévoir une rupture entre les impérialistes qui veulent, quoi qu'il advienne, rester fidèles à la cause napoléonienne et ceux qui, comme M. Paul de Cassagnac, se montrent tout disposé à sacrifier, le cas échéant, l'empire à la royauté.

Cette rupture attendue est maintenant un fait accompli. Les véritables impérialistes repoussent l'impulsion de l'ancien directeur du *Pays* comme trop entachée du royalisme. Le succès relatif des monarchistes dans les élections du 4 octobre n'aura pas pas, sans doute, contribué à précipiter la crise. Les impérialistes, plusieurs d'entre eux du moins, ont compris que l'union conservatrice telle que la pratiquait M. Paul de Cassagnac risquait de devenir pour eux une duperie. Ils ont vu qu'à continuer la politique ambiguë suivie par celui-ci ils allaient être débordés par les royalistes. Ils ont pensé qu'il était nécessaire de relever le drapeau trop abaissé de l'empire et, en tout cas, de protester contre toute conversion possible des bonapartistes à la royauté. De là le changement de direction qui vient de se produire au *Pays*, changement qu'attestera que l'histoire de l'union conservatrice vient d'entrer dans une nouvelle phase. L'alliance étroite contractée entre les impérialistes et les royalistes, sous l'impulsion de M. Paul de Cassagnac, se trouve ainsi dénoncée, du moins gravement altérée par la rupture qui vient de se faire entre les impérialistes purs et les impérialistes à tendances royalistes. Il ne serait pas impossible que cette rupture eût une influence sur le rôle et l'action des droites dans la nouvelle Chambre et, à ce titre, elle méritait d'être mentionnée.

Le 2 décembre au matin, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, a été célébrée une messe par les soins des anciens zouaves pontificaux, résidant à Paris, pour le repos de l'âme de leurs camarades et de tous les Français tués à la bataille de Loigny, le 2 décembre 1870.

H. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, France, vient d'adresser une lettre à M. Pasteur, pour lui demander s'il serait disposé à recevoir les habitants du département qui viendraient à être mordus par des animaux enragés. M. Pasteur a immédiatement répondu au préfet qu'il se mettait à la disposition de tous les administrés malheureux de M. Hendlé. Les dépenses seraient couvertes par le département.

M. Cousin, conservateur du musée Carnavalet de Paris, est en pourparlers pour l'acquisition de la baignoire où se trouvait Marat lorsqu'il fut poignardé par Charlotte Corday. Il examine en ce moment les titres et les circonstances qui caractérisent l'authenticité de ce souvenir de la Révolution.

La baignoire de Marat a figuré, sur la place de la Concorde, dans le souterrain au-dessus duquel avait été élevé, en 1793, un monument funéraire en l'honneur de Marat.

Décédé à Slidell, Lne., hier après-midi, à 4 heures, à l'âge de 40 ans, J. P. MANDIN, natif de France. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, mercredi, à 1 heure, à l'arrivée du train du Northeastern Railroad.

PICKWICK CLUB BUILDING, No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile. 8 nov—1anPP

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans 15 décembre 1885.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, un DIVIDENDE semi-annuel de TROIS PIASTRES par action a été déclaré et fait payable le VENDREDI 15 janvier 1886.

V. VALLOIS, Secrétaire

16 déc—1m

Nlle-Orléans, 15 décembre 1885.

AYANT vendu à mes co-associés J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry tout mon intérêt dans la maison J. P. SARRAZIN'S SON & CO., je cesse à partir de ce jour de faire partie de la dite maison. Je prie respectueusement mes amis et le public de continuer à accorder à mes successeurs le patronage libéral qui leur a toujours été assuré dans le passé.

16 déc—0f CH. VATINEL.

UNE femme de couleur sachant bien faire la cuisine, trouvera de l'emploi immédiatement rue de l'Esplanade, 77. Inutile de se présenter sans se munir de bonnes recommandations. 16déc—0f

H. F. ONNEN,

En dessous de l'Hôtel Royal, et 45 rue des Ursulines,

ON TROUVE:

JERSEYS, tout laine, depuis $1.25.
GANTS DE PEAU, d'une splendide qualité, depuis 60c. la paire.
Meilleur assortiment de CORSETS, importés et américains.
PARAPLUIES en soie supérieure, grandeur 26 pouces, depuis $2.25.
Spécialité en BAS, pour dames et enfants.
CHEMISES blanches, pour hommes, en fil; valeur $1.25, maintenant 85c.
Assortiment énorme en FAUX-COLS, POIGNETS et CRAVATES.
22nov—0mDim Mar J

VENTE EXCEPTIONNELLE DE Vêtements d'Automne et d'Hiver.

MICHEL LION & Cie,

OFFRIRONT à partir de ce jour, quatre bargains distincts dans leur

Département de Vêtements.

A $6 50 nous avons un assortiment de vêtements de bureau pour hommes.
Vêtements cassimir en couleur légère et foncée.
A $10 nous avons des vêtements noirs en laine bien doublés, de véritables bargains.
A $12 50 nous pouvons fournir un joli vêtement Cork Screw, bleu, noir ou marron; un vaste assortiment de Pardessus à $3 00 et au-dessus.
Souvenez-vous que nos costumes de jeunes gens sont comparativement aussi bon marché que ceux des messieurs. Avec chaque costume d'enfant, nous donnons un élégant chapeau Polo, d'excellente étoffe de laine.

MICHEL LION & Cie.,

195, 197 et 199 rue Decatur, coin Ste-Anne,

En face du Marché Français aux Viandes.

6déc—1m—DMarMer PP

Dr EDOUARD DUPAQUIER,

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

270 1|2 rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

Consultations: de 7 à 8 h. du matin, et de 4 à 5 de l'après-midi. Le Dimanche de midi à 2 heures. 17 juin—PP

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE,

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS:
J. F. SCHRODER, président.
NEWTON BECKNER, A. DELVAILLE, RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif.....$4,407,800 24
Passif.....2,070,363 44
Surplus.....$1,737,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, montant ainsi la Compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident.
F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
12nov. '85—1an—V&G.

Compagnie d'Assurances —DES— Factors and Traders

49.. RUE CARONDELET...49

Nouvelle-Orléans.

Capital comptant $700.000

EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN PHELPS, Vice Président
T. F. WALKER, Secrétaire.

Succursales:

M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 605 rue des Magasins, est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.

T. F. WALKER, Secrétaire.

24janv85—1an PP

Nouvelles Marchandises reçues.

NOUVELLES NATTES DE CHINE.

Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde

A. Brousseau's Son

93 & 95....Rue de Chartres....93 & 95

—NOUVEAUX GENRES—

Moquettes, Velours, Bruxelles, avec et sans bordures.

Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle Toiles cirées, Linoleums,

Nattes de Coco et de Nagin

Spring Rollers de H